

**RENOVATION ENERGETIQUE CHAUFFERIE BATIMENT MAIRIE :
CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BIOMASSE
AVENANT N°2**

Le Maire de la commune de CUREMONTE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et son article L.2122.22,

Vu la délibération DE60bis/2024 du 29 octobre 2024, décidant de mettre en place des actions de performance énergétique par le remplacement de la chaudière fioul par une chaudière biomasse à granulés dans le bâtiment de la mairie,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 Juillet 2020 donnant délégations au Maire pour les marchés passés selon la procédure adaptée inférieure à 214 000€,

Vu le vote du budget primitif 2025,

Considérant les passations de marchés publics et les actes d'engagement signés avec l'entreprise SARL PIERRE FAURE, sise 9 rue Martin Nadaud 87350 Panazol, pour le Lot n°2 PLATRERIE

Considérant la nécessité d'installer une trappe coupe-feu pour garder l'accès à une boîte de dérivation qui ne peut être déplacée,

Considérant la réunion sur site du 18 février 2026, les avis techniques du Maître d'œuvre JLM Ingénierie et des entreprises concernées, ainsi que l'appréciation des élus sur place lors de cette réunion de chantier, sur les solutions projetées,

Considérant le devis proposé par les entreprises ci-dessous exposés

LOT N°2 : PLATRERIE

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
SARL PIERRE FAURE	280€	336€

Fourniture et pose d'une trappe coupe-feu

D6/2026- DECISION

ARTICLE I : DECIDE d'accepter les devis de l'Entreprises suivante :

LOT N°1 : GROS OEUVRE

ENTREPRISE	MONTANT HT	MONTANT TTC
SARL PIERRE FAURE	280€	336€

Fourniture et pose d'une trappe coupe-feu

ARTICLE II : DECIDE d'INSCRIRE le montant total TTC de 336 € à l'article 231 au budget 2026 au Programme 205 RENOVATION ENERGETIQUE CHAUFFERIE MAIRIE.

ARTICLE III :

- Ampliation de cet arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Trésorier de Beaulieu,
- Maître d'œuvre JLM Ingénierie
- Entreprise SARL Pierre FAURE
- Au contrôle de légalité : Sous-préfecture

Fait à CUREMONTE, le 14/04/2026

Madame le Maire

Isabelle BARRIER.

